

62520 - Enseignement et transmission artistiques

Proposition d'attribution de subventions pour la mise en place d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département

CP/2020/333

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

Service associé :

K210 - Développement culturel et artistique - Direction

Résumé :

Outre les dispositifs financiers conçus pour prévenir les effets de la crise économique, sociale et sanitaire du printemps 2020, le plan de relance voté le 22 juin 2020 (CD/2020/021), prévoit le déploiement rapide de mesures éducatives et culturelles.

Convaincu du rôle essentiel que peut jouer la culture en matière de cohésion sociale et de renforcement des liens humains, durement mis à l'épreuve par les récentes restrictions sanitaires, le Département du Bas-Rhin a décidé de soutenir les acteurs du secteur en lançant un appel à projets « De l'art et du lien » pour la mise en place d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département (EHPAD, IME, foyer de l'enfance...) en octobre et novembre 2020.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à 31 acteurs culturels pour la réalisation d'actions au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux dans le cadre du projet « De l'art et du lien », pour un montant total de 82 291 €.

Une des ambitions inscrites dans le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 (délibération N° CD/2018/115), est de proposer une offre culturelle accessible à tous, favorisant l'épanouissement de chacun et le lien social. Dans le contexte de crise sanitaire, bouleversant les rapports sociaux, cette priorité prend tout son sens. Le Département du Bas-Rhin souhaite donc renforcer le lien humain par l'art et souhaite mobiliser pour cela les acteurs culturels précarisés par l'interruption de la vie culturelle.

Pour participer au renforcement des liens humains malgré les distanciations sociales et plus largement pour mobiliser la culture au service de la cohésion et de la solidarité, le Département du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département (Délibération CP/2020/222).

« De l'art et du lien », une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département »

Fort de l'expérience d'interventions culturelles ponctuelles au travers de tablettes dans les EHPAD, le projet « De l'art et du lien » a été conçu pour amplifier ce mouvement. A l'attention d'artistes professionnels indépendants et de structures à vocation artistique et culturelle, il permet de toucher des publics, souvent éloignés de l'offre culturelle, qui ressentent encore davantage l'isolement au travers des mesures et restrictions sanitaires actuelles.

Sont ainsi bénéficiaires de la programmation :

- Des enfants de 3 à 18 ans accueillis dans différents établissements pour mineurs (Foyer de l'enfance, Maisons d'enfants à caractère social...), dont certains sont porteurs de handicap ou présentent des troubles du comportement ;
- Des adultes porteurs de handicap moteur ou sensoriel, d'une déficience, de troubles psychiques ou d'autisme. Une part importante de ce public est plutôt vieillissant ;
- Des personnes âgées dépendantes accueillies en EHPAD, en hébergement permanent ou en accueil de jour ;
- Des personnes âgées majoritairement autonomes ayant fait le choix de vivre en résidence autonomie pour bénéficier de services collectifs.

Et au travers de ces publics, leurs proches, leurs familles, leurs éducateurs ou soignants.

43 projets de domaines artistiques très divers (musique, danse, théâtre, arts visuels, cirque...) et de différents formats ont été déposés :

- Des ateliers de pratique menés par des artistes professionnels, dont les réalisations pourront, le cas échéant, faire l'objet de diffusion au sein de la structure sociale ou médicosociale comme à l'extérieur de celle-ci.
- La présentation de projets artistiques, avec des temps d'échanges en amont et en aval avec les personnes accompagnées par la structure sociale ou médicosociale
- Des rencontres avec des artistes et des professionnels des arts et de la culture, pour tisser un lien étroit et privilégié entre les personnes accompagnées par la structure sociale ou médicosociale et les acteurs culturels, dans une approche participative.
- Des parcours culturels permettant la rencontre avec des œuvres, la participation à des événements culturels (festivals, spectacles, expositions...), la visite et la fréquentation de lieux de culture.

Le plafond de subvention était de 3 000 € par projet et cette programmation participe des crédits votés le 22 juin 2020 (CD/2020/021), pour le déploiement de mesures éducatives et culturelles.

Le Comité de sélection, réuni le 7 septembre 2020, a retenu 33 de ces projets portés par 31 acteurs culturels, pour un montant total de 82 291 €. Une attention particulière a été portée aux formats permettant de garantir la sécurité des personnes fragiles et le respect des mesures sanitaires.

Les actions sont programmées à l'automne 2020. Le Département se charge de la mise en contact avec un établissement social ou médico-social, choisi en fonction du public cible de l'action et du périmètre géographique, en privilégiant une équité territoriale pour que les actions puissent rayonner sur l'ensemble du Département. Il est à noter que de nombreux acteurs proposent des actions dans différents établissements sociaux et médico-sociaux, ce qui permettra de toucher un public assez large.

Le détail des propositions d'attribution de subventions est annexé au présent rapport.

Sur avis favorable de la Commission Enfance Famille, Education, réunie le 21 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions pour un montant total de 82 291 € à 31 acteurs culturels pour des actions au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux dans le cadre du projet « De l'art et du lien ».

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
47069	65-6574-311	100 000,00 €	100 000,00 €	82 291,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer les subventions aux 31 bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant total de 82 291 € pour des actions au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux dans le cadre du projet « De l'art et du lien »

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY